

(Quelques erreurs se sont glissées dans l'article ; un texte correctif est proposé ci-dessous)

## Panneaux solaires : il alerte sur une nouvelle loi

**Juvigny-Val-d'Andaine** — (Beaulandais) — Il y a deux ans, Jean-Jacques Filby a créé un logiciel capable d'optimiser la production d'électricité. Il monte au créneau à propos d'une nouvelle loi.

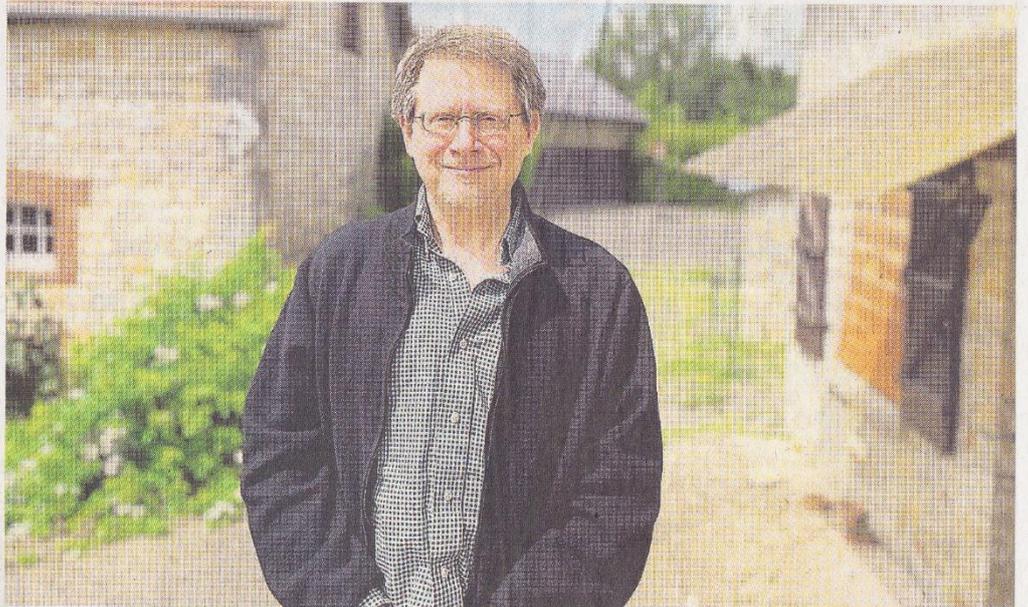
Jean-Jacques Filby s'est installé à Beaulandais en 2020 et a équipé sa grande maison de panneaux solaires. Passionné de domotique et de programmation, il a créé un logiciel capable d'optimiser la production d'électricité issue du solaire. Nommé SWOpti, il commercialise ce logiciel qui permet de gérer en temps réel et d'allumer ou éteindre automatiquement des appareils de la maison lorsque la production est trop importante ou pas assez.

### Une nouvelle loi

En novembre 2024, un amendement a été adopté et prévoit l'application d'une TVA réduite à 5,5 % pour la fourniture et l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation jusqu'à 9 kWc, à condition que l'installation soit associée à des dispositifs de gestion de l'énergie ou de stockage.

Le but : inciter les foyers à se lancer dans le photovoltaïque. « Avant, c'était 10 % de TVA mais avec une limite à 300 watts. Or, ce n'était pas suffisant pour les foyers. Il faut en moyenne 6 000 à 9 000 kWc. Seulement avec cette loi et le logiciel de pilotage qui doit être obligatoire, il y a un problème. On ne sait pas encore qu'est-ce qui est entendu par pilotage et les installateurs pourraient être tentés de proposer le minimum », décrit Jean-Jacques Filby.

L'Ornaïs a été consulté par le Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque (GEPEP) et a alerté. Selon lui, les applications



Jean-Jacques Filby, créateur d'un logiciel de pilotage de panneaux solaires.

PHOTO : OUEST-FRANCE

de pilotage des panneaux solaires disponibles sur le marché ne permettent que d'éteindre ou allumer un seul appareil : « Il faut savoir optimiser les panneaux solaires pour faire des économies. Je crains aussi que les installateurs profitent de cette baisse de TVA pour faire augmenter leurs prix hors taxe. »

Il faudra encore attendre quelques mois avant de pouvoir consulter le décret d'application qui fixera les

modalités de cette loi.

### Un système de panneaux solaires branchables

Désormais, Jean-Jacques Filby commercialise aussi des panneaux solaires « plug and play », autrement dit qui se branchent directement sur des prises. Il est parvenu à résoudre un problème. « Il y avait une limite d'injection car avant s'il y avait trop d'appareils branchés. Les panneaux sau-

taient. Même chose dans le réseau, ça pourrait sauter. Pour cela, Enedis a mis en place une limite d'injection à 300 watts. Avec mon logiciel, j'ai résolu ce problème », raconte l'inventeur. Il propose également des mini-batteries de réserve de nuit, pour alimenter le frigo par exemple, lorsqu'il n'y a plus de soleil.

Maxime ARNOULT.

## Panneaux solaires: il alerte sur une nouvelle loi

**Juvigny-Val-d'Andaine** -(Beaulandais)- Il y a deux ans, Jean-Jacques Filby a créé un logiciel capable d'optimiser l'autoconsommation de la production solaire. Il monte au créneau à propos d'une nouvelle loi.

Jean-Jacques Filby s'est installé à Beaulandais en 2020 et a équipé sa grande maison de panneaux solaires. Passionné de domotique et de programmation, il a créé un logiciel capable d'optimiser l'utilisation d'électricité issue du solaire. Nommé SWOpti, il commercialise ce logiciel qui permet de gérer en temps réel et d'allumer ou éteindre automatiquement des appareils de la maison lorsque la production est trop importante ou pas assez.

### Une nouvelle loi

En février 2025, un amendement a été adopté et prévoit l'application à partir d'octobre 2025 d'une TVA réduite à 5,5 % pour la fourniture et l'installation de panneaux photovoltaïques en

autoconsommation jusqu'à 9 kWc, à condition que l'installation soit associée à des dispositifs de gestion de l'énergie ou de stockage.

Le but : inciter les foyers à se lancer dans le photovoltaïque. **« Avant, c'était 10 % de TVA mais avec une limite à 3000 watts. Or, ce n'était pas suffisant pour les foyers. Il faut en moyenne 6 000 à 9 000 kWc. Seulement avec cette loi et le logiciel de pilotage qui doit être obligatoire, il y a un problème : On ne sait pas encore qu'est-ce qui est entendu par pilotage et les installateurs pourraient être tentés de proposer un logiciel qui ne fait que le strict minimum, au grand détriment des utilisateurs au long terme »**, décrit Jean-Jacques Filby.

L'Ornais a été consulté par le Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque (GEPEP) et a alerté. Selon lui, le peu d'applications de pilotage des panneaux solaires disponibles sur le marché ne permettent que d'éteindre ou allumer un seul appareil : **« Il faut savoir optimiser les panneaux solaires pour faire des économies. Je crains aussi que les installateurs profitent de cette baisse de TVA pour faire augmenter leurs prix hors taxe.»**

Il faudra encore attendre quelques mois avant de pouvoir consulter le décret d'application qui fixera les modalités de cette loi.

### **Un système de panneaux solaires branchables**

Désormais, Jean-Jacques Filby commercialise aussi des panneaux solaires « plug and play », autrement dit qui se branchent directement sur des prises. Il est parvenu à résoudre un problème. **« Il y a une limite d'injection. A la même manière que « ça saute » quand vous allumez trop d'appareils chez vous, le réseau public peut sauter s'il y a trop d'injection en provenance des foyers. Pour cela, Enedis a mis en place une limite d'injection souvent à 3000 watts. Avec mon logiciel, j'ai résolu ce problème »**, raconte l'inventeur. Il propose également des mini batteries de réserve de nuit, pour alimenter le frigo par exemple, lorsqu'il n'y a plus de soleil.

Maxime ARNOULT.